

# S. E. M. Sam Kahamba Kutesa

## Discours d'investiture lors de son élection au poste de Président

New York, le 11 juin 2014

*[D'après l'original en anglais]* Il y a près de 70 ans, l'Organisation des Nations Unies était fondée dans le but, entre autres choses, de préserver les générations futures du fléau de la guerre en réaffirmant la foi dans les droits fondamentaux de l'homme et en promouvant le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Cet objectif est depuis resté au centre des efforts mondiaux visant à trouver des solutions aux problèmes de l'humanité grâce aux efforts communs de tous les États.

Il y a 52 ans, mon pays, l'Ouganda, rejoignait la famille des Nations Unies. Nous sommes un membre actif et pleinement engagé de l'Organisation, et sommes encore plus attachés aux travaux de l'Assemblée générale. Je suis donc très honoré et très reconnaissant à toutes les personnes ici présentes de m'avoir élu à l'unanimité Président de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session, signe non seulement de la confiance collective qui m'est faite personnellement par l'Assemblée, mais aussi de la reconnaissance de la contribution de l'Ouganda. Je tiens tout particulièrement à remercier ma région, l'Afrique, d'avoir approuvé ma candidature et de m'avoir accordé un soutien indéfectible.

Monsieur le Président, je vous remercie pour votre leadership, ainsi que d'avoir préparé le terrain pendant la présente session. Un certain nombre de processus intergouvernementaux sont en cours qui serviront aux négociations sur le programme de développement pour l'après-2015. J'apprécie également votre volonté de faciliter la transition et la continuité au sein du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Je tiens à remercier et à féliciter le Secrétaire général pour son engagement personnel, son dévouement et le travail infatigable qu'il a réalisé pour faire avancer l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Je suis impatient de travailler avec l'ensemble des membres sur les priorités de notre Organisation.

Tandis que nous nous réunissons ici aujourd'hui, notre monde continue d'être confronté à divers défis dont l'ampleur et les répercussions sont d'ordre mondial : la pauvreté et la faim; un enseignement et des services de santé insuffisants; le chômage; des infrastructures médiocres et inadéquates dans de nombreux pays en développement; une énergie insuffisante et onéreuse; les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers; les conflits armés; et les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité telles que la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la piraterie et la traite des personnes. Collectivement, nous devons continuer à prendre des mesures concertées pour relever ces défis. C'est ce qui a fait de l'Organisation des Nations Unies une organisation forte, unique en son genre et indispensable.

Il y a 14 ans, les dirigeants mondiaux adoptaient la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), par laquelle ils s'engageaient à atteindre les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015, l'accent étant mis notamment sur les questions de développement socioéconomique telles que la pauvreté, la santé et l'éducation. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans certains domaines, ils ont été inégaux selon les objectifs, les pays et les régions. Tandis que nous travaillons sur un programme de développement pour l'après-2015, nous devons nous assurer que les objectifs de développement durable en cours d'élaboration reposent sur les bases jetées par les OMD. Il est également essentiel que nous développions un programme axé sur la transformation dont les objectifs primordiaux soient l'élimination de la pauvreté et de la faim et la promotion d'une croissance économique soutenue et inclusive. Ce programme doit être holistique, orienté vers l'action et universellement applicable, tout en accordant l'attention voulue aux différentes réalités régionales et nationales ainsi qu'aux niveaux de développement.

Dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, nous aurons à examiner les moyens de mise en œuvre en termes de ressources financières, de développement et de transfert de technologie et de renforcement des capacités. Cela nécessitera un renforcement du partenariat mondial, lequel favorisera les partenariats entre les gouvernements, permettra un rôle accru du secteur privé, assurera un régime commercial international équitable et encouragera les investissements directs nationaux et étrangers. Notre objectif ultime doit être de créer un programme transformateur qui soit propice à des solutions globales, oriente les efforts nationaux de développement et permette aux populations d'améliorer leurs moyens de subsistance et de déterminer leur propre avenir.

Les changements climatiques, qui continuent essentiellement au même niveau d'intensité, sont l'un des défis mondiaux de notre époque. Leurs effets indésirables évidents se manifestent par des conditions météorologiques extrêmes persistantes, des inondations, des sécheresses prolongées et l'élévation du niveau des mers. Il ne fait aucun doute que ces effets menacent l'existence même de l'humanité. Les petits États insulaires, en particulier, sont de plus en plus vulnérables. Pour préserver la planète Terre pour nous-mêmes et les générations à venir, nous avons l'obligation de lutter contre les changements climatiques par le biais notamment de mesures d'atténuation et d'adaptation. Le financement de la lutte contre les changements climatiques et le transfert de technologie auront, à cet égard, un rôle particulièrement central. Il est donc important qu'au cours de la soixante-neuvième session nous donnions une impulsion et un élan appropriés au processus en cours en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de

parvenir à un accord mondial sur les changements climatiques en 2015.

Cette année sera d'une importance historique, car elle marquera le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, le monde est très différent de ce qu'il était en 1945. Bien que les principes de l'Organisation restent solides, l'évolution du monde nous oblige à nous adapter aux réalités nouvelles et changeantes. À ce titre, la poursuite de la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité et d'autres organes compétents des Nations Unies revêtent une importance primordiale. Le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité n'a pas encore réalisé les progrès souhaités. Je travaillerai avec chaque État Membre pour faire en sorte que nous progressions sur cette question précise.

Au niveau opérationnel, l'expérience a montré que la promotion de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales contribue positivement au développement et au maintien de la paix et de la sécurité. Nous avons vu beaucoup de cas de réussite dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique, où l'Organisation des Nations Unies et diverses organisations régionales ont utilisé leurs capacités uniques et complémentaires pour résoudre des conflits. Je suis convaincu que cette coopération n'a pas encore atteint tout son potentiel et doit être considérablement renforcée. Je crois aussi que nous devons renforcer la coopération et la coordination entre les organisations régionales elles-mêmes pour relever les défis communs.

Nous devons redoubler d'efforts et lancer d'autres initiatives visant à assurer le règlement pacifique des différends, comme le prévoit l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. La prévention des conflits est une option moins coûteuse et plus viable.

Dans les situations d'après conflit, nous devons intensifier les efforts de consolidation de la paix et aider les pays à mettre sur pied des institutions nationales efficaces. C'est essentiel pour éviter une reprise des hostilités et permettre à ces pays de s'engager sur la voie de la paix durable, de la reconstruction, du relèvement économique et du développement.

Nous devons également rester plus déterminés que jamais à lutter contre les forces qui alimentent la polarisation et l'extrémisme. Ces tensions se manifestent souvent sous la forme d'attentats terroristes violents, qui viennent constamment nous rappeler la menace de l'idéologie extrémiste. L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies est une importante initiative visant à améliorer la tolérance, la compréhension et la coopération entre les nations et les peuples de cultures et de religions différentes. Je m'emploierai à renforcer le rôle de l'Alliance à cette fin.

Je m'attacherai en particulier à promouvoir davantage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pendant la soixante-neuvième session, au cours de laquelle nous célébrerons le vingtième anniversaire de l'historique Conférence de Beijing, qui a permis de fixer un cadre et une feuille de route pour promouvoir les droits de la femme et faire respecter l'égalité des sexes. Depuis 1995, l'ONU et la communauté internationale ont enregistré des progrès importants en matière de promotion de l'égalité des sexes, mais beaucoup reste encore à faire.

Cela me rappelle le cas de Nabanja, une femme mariée, mère de quatre enfants vivant dans le village de Kashongi, au cœur de ma circonscription parlementaire, et qui a acquis un terrain avec son mari en 2010. Il y a deux semaines, toujours dans ma circonscription, Nabanja m'a dit que son mari avait vendu le terrain sans l'avoir prévenue, la laissant elle et ses enfants sans toit ni moyens de subsistance. Il y a plusieurs exemples de ce type dans le monde entier, qui mettent en relief la nécessité de saisir cette occasion sans précédent d'agir collectivement et de mobiliser tous les acteurs en vue d'accélérer la promotion effective de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sous la houlette d'ONU-Femmes.

Je ferai part à l'Assemblée générale, en temps voulu, de mes propositions sur la manière d'avancer concrètement, avec son appui, sur toutes les priorités susmentionnées.

Je propose comme thème de la soixante-neuvième session : « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». Ce thème s'appuie sur le travail et les progrès importants accomplis au cours de la présente session. Il souligne la nécessité non seulement d'élaborer ou d'approuver le programme de développement pour l'après-2015, mais également, et plus important encore, d'en garantir la mise en œuvre effective.

J'ai à cœur de mettre les peuples au centre de tout ce que nous accomplissons. J'ai à cœur de répondre au besoin d'une transformation socio-économique. J'attends avec intérêt d'œuvrer avec l'Assemblée générale à l'élaboration d'un programme qui permettra d'éliminer la pauvreté et la faim, mais aussi de générer une croissance durable, des emplois et de meilleurs moyens d'existence pour tous.

Pour ce faire, nous pouvons tous nous inspirer des paroles de feu le Président Nelson Mandela, qui, dans le discours qu'il a prononcé dans le cadre de la « Campaign to Make Poverty History » (Campagne pour mettre fin à la pauvreté) qui s'est tenue à Londres en 2005, a déclaré :

« Éradiquer la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. Tant que la pauvreté existera, il n'y aura pas de véritable liberté. »

Il s'agit véritablement pour nous d'une occasion qui ne se présente qu'une seule fois par génération de construire « l'avenir que nous voulons ». Il y a 51 ans, en 1963, dans son allocution à l'Assemblée générale, le Président John F. Kennedy a dit dans cette même salle :

« Jamais encore l'homme n'avait eu pareil pouvoir d'agir sur son milieu naturel : de mettre un terme à la soif et à la faim, de vaincre la pauvreté et la maladie, de bannir l'ignorance et la misère des masses. Nous avons aujourd'hui le pouvoir de faire de notre génération la meilleure que le monde ait jamais connue, ou bien d'en faire la dernière. » (A/PV.1209, p. 7)

Si tout cela était valable pour sa génération il y a 51 ans, ça l'est d'autant plus pour la génération actuelle. Étant donné l'ampleur et la portée de la plupart des défis auxquels nous sommes confrontés, auxquels s'ajoutent les capacités limitées de nombre de ceux qui sont les plus touchés, nous nous devons de les relever collectivement. L'ONU existe pour que nous trouvions des solutions grâce à nos efforts conjugués.

Je m'efforcerai de guider les travaux de l'Assemblée générale avec dynamisme et efficacité. L'engagement ferme que je prends devant l'Assemblée est que je serai accessible, transparent, juste et équilibré, et je compte sur son appui et sa coopération.